



Moury Construct SA : Communiqué de presse
Augmentation de capital par apport en nature de deux créances
dans le cadre du capital autorisé

Ans, le 30 juin 2023 (16h).

Le 30 juin 2023, devant le notaire de résidence Liège Charles-Henri Foret, la société anonyme Moury Construct a émis 4.159 actions qui ont été souscrites et libérées totalement par l'apport en nature de deux créances de 750.000 € détenues pour la première par Monsieur Vincent Finocchio et pour la seconde par Madame Anne-Sophie Finocchio.

L'augmentation de capital s'est réalisée dans le cadre du capital autorisé accordé au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2023 pour une durée de cinq ans à compter de la publication aux annexes du Moniteur Belge du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire c'est-à-dire à partir du 22 juin 2023.

Le rapport spécial du Conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire relatifs à cette opération sont annexés au présent communiqué en annexe 1 et 2.

Suite à l'augmentation de capital, le capital de Moury Construct s'élève à vingt-cinq millions deux cent quarante-quatre mille sept cents euros (25.244.700 EUR) et est représenté par quatre cent mille cinq cent quatre-vingt-cinq (400.585) actions de capital toutes égales entre elles sans désignation de valeur nominale.

FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moury Construct SA
Rue des Anglais 6A
B-4430 Ans
Tél : 04/344.72.11
E mail : investisseurs@moury-construct.be Site : www.moury-construct.be